

## **DECLARATION Conseil Municipal 17 JANVIER 2013**

Monsieur le Maire, chers collègues,

Monsieur le Maire a décidé d'afficher sur la façade de la Mairie une banderole contenant un slogan politique.

Nous faisons remarquer que l'article L 2122.21 du C.G.C.T précise que toute action du Maire s'exerce sous le contrôle du Conseil Municipal et du représentant de l'Etat.

Or, l'initiative d'apposer une banderole sur la façade de la Mairie n'a pas été validée par le Conseil Municipal et est donc illégale.

De même, la pétition initiée par M. le Maire au nom de la ville n'est pas plus légale en raison de la non délibération du Conseil Municipal dans ce sens.

Dans ces conditions, si cette initiative est le fait du parti communiste, seul son logo aurait dû apparaître et la banderole aurait dû être affichée ailleurs. La Mairie est un édifice public et le Maire ou le Parti Communiste ne peuvent s'en servir pour afficher une opinion politique.

De plus, nous sommes surpris d'apprendre dans la presse, par la voix autorisée de M. HIQUET, adjoint socialiste, que cette apposition avait été évoquée lors du dernier Conseil Municipal. Même le Maire n'a pas osé une telle affirmation.

C'est pourquoi nous vous demandons copie des enregistrements du débat sur la question.

Toujours est-il qu'au vu de ce qui précède, nous ne pouvons cautionner cet affichage ni cette pétition, ni d'ailleurs toute autre initiative du Maire ou du Parti Communiste.

Nous demandons également la copie de la facture de la banderole ainsi que de la pétition sur laquelle d'ailleurs le nom de l'imprimeur n'apparaît pas.

Cette banderole et cette pétition s'apparentent à un acte contre la politique du gouvernement socialiste.

Nous avons beaucoup de mal à comprendre le soutien apporté par le groupe socialiste et apparenté dans cette affaire. Si c'est cela l'union de la gauche....

Groupe d'élus de gauche : Les conseillers municipaux  
Antoine ROBLES – Marie-ange DELAVENNE – Thierry CAZAURANG –  
Angélique GRANDENNER – Elie Marciano